

GUIDE Conformité machines

Fiche SOMMAIRE

Préambule

Ce premier document synthétise les différentes fiches pratiques mises à disposition dans le présent guide. Le but n'est ni d'être exhaustif, ni de reprendre en détails la réglementation applicable, simplement d'attirer l'attention du chef d'entreprise, ou de tout utilisateur final, pour se poser la question :

"Mes machines, mises en service dans mon établissement, présentent-elles des non-conformités et des risques pour mes salariés ?"

Qu'elles soient déjà en place ou fassent l'objet d'un investissement, **les machines ne doivent pas présenter de dangers** pendant leur utilisation, que ce soit en mode normal, ou lors des opérations de réglage, de nettoyage ou de maintenance.

Les supports proposés abordent les **3 thématiques** suivantes :

- Les machines dites "traditionnelles" en service
- L'achat d'une machine neuve ou d'occasion
- La modification d'une machine en service

Qui fait quoi ?

Ce guide réprend les principales mesures à considérer pour utiliser des machines en sécurité, et liste des étapes importantes pour lesquelles différents interlocuteurs peuvent intervenir.

Quels rôles et quelles compétences ?

L'employeur garantit la mise à disposition de machines sûres et conformes adaptées à la tâche à réaliser, s'assure de l'efficacité et de la pertinence des mesures mises en œuvre pour leur utilisation et leur maintien en état de conformité.

ACTIONS	INTERVENANTS POTENTIELS	COMPÉTENCES*
Livrer et installer la machine suivant le cahier des charges établi et les conditions de sécurité attendues	<ul style="list-style-type: none"> • Installateur (<i>fabricant, distributeur, revendeur</i>) • Personne compétente en interne (<i>équipe maintenance...</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances du moyen installé, des conditions de vente et des instructions du fabricant • Connaissance de la réglementation applicable
Vérifier l'état de conformité de la machine (<i>avant livraison, à réception, en service</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau de contrôle • Personne compétente en interne (<i>équipe maintenance, services méthodes, technicien d'atelier...</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances des textes réglementaires applicables et des contenus de vérification • Expérience dans le domaine d'activité • Accréditation COFRAC 2.1.5 (<i>bureau de contrôle</i>) pour un diagnostic à la demande de l'employeur la prestation est cadrée par la demande
Former à la conduite de la machine et à son utilisation en sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Installateur (<i>fabricant, distributeur, revendeur</i>) • Organisme de formation • Personne compétente en interne (<i>service sécurité, RH, atelier...</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des moyens utilisés, des procédures formalisées et de l'activité réelle de travail • Bases en prévention des risques machines • Aptitudes pédagogiques
Suivre et maintenir les équipements de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Prestataire extérieur • Personne compétente en interne (<i>équipe maintenance, technicien d'atelier...</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des moyens de production • Savoirs théoriques et savoirs faire pratiques dans les domaines d'intervention
Réaliser des travaux de mise en conformité Modifier la machine en service	<ul style="list-style-type: none"> • Fabricant • Entreprise spécialisée • Personne compétente en interne (<i>équipe maintenance, technicien qualifié...</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des textes de référence • Application du Guide technique rév. du 07/2019 • Qualifications pour le domaine d'intervention • Habilitations éventuelles

*liste non exhaustive

Les machines "traditionnelles" en service

Mes machines, non CE, mises sur le marché avant le 01/01/1995, ont-elles fait l'objet d'un plan de mise en conformité ?

OUI	NON		
Vérifier, pour chacune des machines énumérées dans le plan détaillé de mise en conformité, que les actions proposées ont été réalisées (mise en conformité, "ferraillage")	Évaluer leur conformité selon le décret 9340 (ou ceux de 1980 si maintenu en état de conformité)	Rédiger un plan d'actions détaillé de mise en conformité (nature des travaux, internes / externes, délais, coûts...)	Procéder à la réalisation des travaux des machines non conformes ou envisager leur retrait.



Fiche N° 1
Tour Horizontal

Fiche N° 2
Fraiseuse conventionnelle

Fiche N° 3
Perceuse à colonne

Fiche N° 4
Presse plieuse

Fiche N° 5
Scie à ruban à table

Fiche N° 6
Cisaille guillotine

Fiche N° 7
Poinçonneuse

Fiche N° 8
Machine à cintrer

L'achat de machines neuves ou d'occasion

Parce que l'investissement d'un équipement de travail est une étape importante pour une entreprise, *quelles sont les règles à respecter pour éviter les surprises ?*

Dès le début de la réflexion, les aspects santé et sécurité doivent être intégrés.



Fiche N° 9
Acquisition d'une machine

Acquérir une machine **adaptée à la tâche à réaliser**

ET

ne présentant **aucun risque pendant les différentes phases de son utilisation.**

La sécurisation des interventions et la modification des machines en service

En tant qu'employeur, ma machine en service nécessite une évolution pour les besoins de la production, est-il possible de la modifier ?

Oui, sous certaines conditions.



Fiche N° 10
Sécuriser les interventions sur machine

Fiche N° 11
Modification d'une machine en service

Quels qu'en soient les motifs, la modification reste de la responsabilité de l'utilisateur et doit respecter plusieurs étapes !